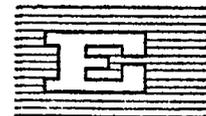
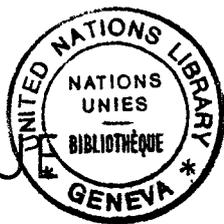


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1376*
6 janvier 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Trente-sixième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire

ETAT DES PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trente-cinquième session, la Commission des droits de l'homme était saisie d'une note du Secrétaire général (E/CN.4/1329) sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant à ce dernier.

2. Dans sa résolution 6 (XXXV) du 2 mars 1979, la Commission a réaffirmé l'importance des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme en tant qu'éléments majeurs dans les efforts déployés sur le plan international pour promouvoir le respect et l'observation universels des droits de l'homme et des libertés fondamentales; elle a invité de nouveau tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à envisager la possibilité d'adhérer au Protocole facultatif s'y rapportant; elle a invité les Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques à envisager de faire la déclaration prévue à l'article 41 de ce Pacte; enfin, elle a prié le Secrétaire général de présenter à la Commission des droits de l'homme, à sa trente-sixième session, un rapport sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant à ce dernier, et de faire figurer dans ce rapport des renseignements concernant les travaux du Conseil économique et social et de son Groupe de travail sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La présente note a été établie comme suite à cette demande.

3. Depuis que la Commission a adopté sa résolution 6 (XXXV), les pays suivants ont ratifié les deux Pactes ou y ont adhéré : El Salvador, Gambie, Inde, Islande, Japon et Maroc. Ainsi, le 31 décembre 1979, 63 Etats étaient parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et 61 au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. On trouvera aux annexes I et II la liste des Etats qui ont signé ou ratifié les Pactes ou qui y ont adhéré, ainsi que la date de leur signature, de leur ratification ou de leur adhésion. L'annexe II indique aussi les 12 Etats qui, jusqu'ici, ont fait la déclaration visée à l'article 41 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, aux termes de laquelle ils reconnaissent la compétence du Comité des droits de l'homme pour recevoir et examiner des communications dans lesquelles un Etat partie prétend qu'un autre Etat partie ne s'acquitte pas de ses obligations au titre du Pacte. Les dispositions de l'article 41 sont entrées en vigueur le 28 mars 1979, comme prévu au paragraphe 2 dudit article.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

4. En outre, l'Islande a adhéré au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Au 31 décembre 1979, 22 Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques étaient également parties au Protocole facultatif s'y rapportant. On trouvera à l'annexe III la liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Protocole facultatif ou qui y ont adhéré, ainsi que la date de leur signature, de leur ratification ou de leur adhésion.

5. En ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte, créé en exécution de la décision 1978/10 du Conseil économique et social, en date du 3 mai 1978, a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 avril au 3 mai 1979. A la première séance, M. Klaus Törnudd (Finlande) a été élu président du Groupe de travail par acclamation.

6. Le Groupe de travail a décidé de consacrer sa première session à des questions d'organisation, en particulier à l'élaboration de ses méthodes de travail, comme l'avait demandé le Conseil économique et social dans sa décision 1978/10, et a fait des recommandations en la matière dans son rapport (E/1979/64) au Conseil à sa première session ordinaire de 1979. Dans sa résolution 1979/43 du 11 mai 1979 intitulée "Méthodes de travail du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels", le Conseil a approuvé les méthodes de travail recommandées par son Groupe de travail. A la trente-sixième session, les membres de la Commission disposeront du texte de la résolution 1979/43 du Conseil qui contient les méthodes de travail du Groupe de travail de session.

7. A la première session ordinaire du Conseil qui se tiendra en 1980, le Groupe de travail de session examinera les rapports (E/1978/6 et Add.1 à 27) présentés par les Etats parties au titre de la première étape du programme établi par le Conseil, dans sa résolution 1988 (LX) et concernant les droits qui font l'objet des articles 6 à 9 du Pacte.

8. Dans sa résolution 34/45 du 23 novembre 1979, l'Assemblée générale s'est félicitée d'apprendre que le Conseil économique et social avait arrêté définitivement les arrangements pour l'examen des rapports présentés conformément aux dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et a exprimé l'espoir que le Conseil prendrait des mesures pour examiner ces rapports le plus tôt possible.

9. En ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Comité des droits de l'homme a tenu sa sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 9 au 27 avril 1979, sa septième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 30 juillet au 17 août 1979, et sa huitième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 15 au 26 octobre 1979. Au cours de ces trois sessions, le Comité a examiné les rapports présentés par 12 Etats parties conformément à l'article 40 du Pacte; il a par ailleurs achevé l'examen de deux communications et fait part de ses constatations à leur sujet, conformément au paragraphe 4) de l'article 5 du Protocole facultatif.

10. Le troisième rapport annuel du Comité des droits de l'homme 1/ sur les activités de ses sixième et septième sessions a été adopté à la fin de la septième session le 17 août 1979. Il a été communiqué à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session sous le couvert du Conseil économique et social.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 40 (A/34/40).

Le Comité des droits de l'homme ayant décidé, à sa cinquième session, d'adopter ses rapports annuels à la fin de ses sessions d'été pour qu'ils puissent être transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, conformément aux dispositions de l'article 45 du Pacte, les travaux de la session d'octobre du Comité seront pris en compte dans son prochain rapport annuel.

11. Dans sa résolution 34/45 du 23 novembre 1979, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport du Comité des droits de l'homme sur ses sixième et septième sessions et s'est félicitée du sérieux et de l'esprit constructif avec lesquels le Comité continuait à s'acquitter de ses fonctions, et aussi du fait que les Etats parties au Pacte avaient coopéré avec le Comité en présentant leurs rapports conformément à l'article 40 du Pacte. Elle a instamment prié les Etats parties qui ne l'avaient pas encore fait de présenter leurs rapports au Comité dans les meilleurs délais; elle a prié le Secrétaire général de continuer à tenir le Comité des droits de l'homme informé des activités de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que de transmettre les rapports annuels du Comité des droits de l'homme à ces organes. Elle a en outre prié le Secrétaire général, en établissant le rapport mentionné dans la résolution 23 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme relative au développement des activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme, d'avoir à l'esprit la question de l'amélioration de la publicité concernant les travaux du Comité des droits de l'homme.

12. Le Comité des droits de l'homme doit tenir sa neuvième session du 17 mars au 3 avril 1980 à l'Office des Nations Unies, à Genève. Dans sa résolution 34/45, l'Assemblée générale a pris note avec l'attention qui convient de la recommandation du Comité des droits de l'homme concernant l'organisation de réunions futures du Comité dans des pays en développement et a prié le Secrétaire général d'étudier cette possibilité, en tenant compte de la recommandation du Comité, et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, un rapport à ce sujet.

ANNEXE I

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Pacte international relatif
aux droits économiques, sociaux et culturels ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d'	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	10 décembre 1975
Autriche	10 décembre 1973	10 septembre 1978
Barbade		5 janvier 1973 a/
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada		19 mai 1976 a/
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chypre	9 janvier 1967	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	30 novembre 1979
Equateur	29 septembre 1967	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	
Finlande	11 octobre 1967	19 août 1975
Gambie		29 décembre 1978 a/
Guinée	28 février 1967	24 janvier 1978
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Inde		10 avril 1979 a/
Iraq	18 février 1969	25 janvier 1971
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Irlande	1er octobre 1973	
Islande	30 décembre 1968	22 août 1979
Israël	19 décembre 1966	
Italie	18 janvier 1967	15 septembre 1978
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 a/
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Japon	30 mai 1978	21 juin 1979
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975

a/ Adhésion.

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	14 avril 1970	22 septembre 1971
Mali		16 juillet 1974 <u>a/</u>
Malte	22 octobre 1968	
Maroc	19 janvier 1977	3 mai 1979
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande	12 novembre 1968	28 décembre 1978
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	28 avril 1978
Philippines	19 décembre 1966	7 juin 1974
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	31 juillet 1978
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République dominicaine		4 janvier 1978 <u>a/</u>
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Trinité-et-Tobago		8 décembre 1978 <u>a/</u>
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	10 mai 1978
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

ANNEXE II

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Pacte international
relatif aux droits civils et politiques ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d' <u>b/</u>	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	
Autriche <u>b/</u>	10 décembre 1973	10 septembre 1978
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada <u>b/</u>		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chypre	19 décembre 1966	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark <u>b/</u>	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	30 novembre 1979
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	
Finlande <u>b/</u>	11 octobre 1967	19 août 1975
Gambie		22 mars 1979 <u>a/</u>
Guinée	28 février 1967	24 janvier 1978
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Inde		10 avril 1979 <u>a/</u>
Iraq	18 février 1969	25 janvier 1971
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Irlande	1er octobre 1973	
Islande <u>b/</u>	30 décembre 1968	22 août 1979
Israël	19 décembre 1966	
Italie <u>b/</u>	18 janvier 1967	15 septembre 1978
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 <u>a/</u>
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Japon	30 mai 1978	21 juin 1979
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>

a/ Adhésion.

b/ A fait la déclaration prévue à l'article 41 du Pacte.

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Mali		16 juillet 1974 <u>a/</u>
Maroc	19 janvier 1977	3 mai 1979
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Norvège <u>b/</u>	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande <u>b/</u>	12 novembre 1968	28 décembre 1978
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas <u>b/</u>	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	28 avril 1978
Philippines	19 décembre 1966	
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	15 juin 1978
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République dominicaine		4 janvier 1978 <u>a/</u>
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord <u>b/</u>	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Suède <u>b/</u>	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Trinité-et-Tobago		21 décembre 1978 <u>a/</u>
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	10 mai 1978
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

a/ Adhésion.

b/ A fait la déclaration prévue à l'article 41 du Pacte.

ANNEXE III

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Protocole facultatif
se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils
et politiques ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Canada		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chypre	19 décembre 1966	
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Finlande	11 décembre 1967	19 août 1975
Guinée	19 mars 1975	
Honduras	19 décembre 1966	
Islande		22 août 1979 <u>a/</u>
Italie	30 avril 1976	15 septembre 1978
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	
Philippines	19 décembre 1966	
Portugal	1er août 1978	
République dominicaine		4 janvier 1978 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	15 novembre 1976	10 mai 1978
Zaire		1er novembre 1976 <u>a/</u>

a/ Adhésion.